



Fibre Excellence Tarascon SAS admis au bénéfice d'un redressement judiciaire

Labège, 08.10.2020 – Le jeudi 8 octobre, le Tribunal de Commerce de Toulouse a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la société Fibre Excellence Tarascon SAS. Cette décision fait suite à l'annonce par Fibre Excellence Tarascon SAS, le 2 octobre dernier, d'une déclaration de cessation de paiements pour son usine pâte à papier située dans les Bouches-du-Rhône.

Malgré les nombreuses actions de redressement mises en place par la direction, ainsi qu'un soutien financier important de son actionnaire au cours des dernières années pour assurer la viabilité économique de l'usine, des problèmes opérationnels historiques, exacerbés par l'impact négatif de la crise du COVID-19, et par les conditions du marché mondial, ont rendu impossible la poursuite des activités de l'usine dans les conditions actuelles.

Après délibération, le Tribunal de Commerce de Toulouse a pris la décision de placer Fibre Excellence Tarascon SAS en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois, durant laquelle l'usine pourra continuer à fonctionner normalement. Le gouvernement français a annoncé qu'il apporterait un soutien financier nécessaire à l'usine pour lui permettre d'essayer de trouver un repreneur sous un délai raisonnable, et de poursuivre ses efforts en vue d'une rationalisation de ses opérations et pour assurer le financement de projets spéciaux, qui pourraient ramener l'usine à une position de viabilité financière.

« Fibre Excellence a tout fait pour mener à bien son plan de redressement, mais un grand nombre de contraintes externes ont compromis ses efforts. Nous sommes maintenant prêts à continuer notre travail, avec l'assistance des administrateurs judiciaires désignés et avec le soutien de l'Etat et nos partenaires, pour remettre l'usine dans une situation financière viable », a commenté Jean-François Guillot, Président de Fibre Excellence SAS.

La situation financière difficile de Fibre Excellence Tarascon remonte à son ancien propriétaire. En dépit de cela, l'actionnaire actuel a investi des sommes importantes en capital dans l'usine au cours des dernières années, y compris pour des améliorations opérationnelles et environnementales. En effet, de nombreuses initiatives de redressement financier et de gestion ont été mises en œuvre dans le cadre d'une série d'efforts visant à sauvegarder les activités et à renforcer la situation financière de l'usine. Cela a inclut la mise en place d'une procédure de conciliation démarrée en décembre 2019.

Début 2020 la direction de Fibre Excellence Tarascon a proposé un plan de redressement qui aurait permis de maintenir la viabilité financière de l'usine tout en préservant les emplois actuels. La dernière étape de ce plan comprenait des changements aux accords sociaux existants, changements nécessaires afin de rendre cette initiative viable. Le plan de redressement a été négocié au travers d'un processus impliquant de manière proactive la direction, les représentants des salariés ainsi que les autorités locales et nationales. Malheureusement, malgré les efforts entrepris par tous les acteurs présents, nous n'avons pas trouvé de solution.

Entre temps, l'émergence de la crise du COVID-19 a rendu la situation commerciale et financière de Fibre Excellence Tarascon encore plus fragile, avec des tensions supplémentaires sur l'offre de bois, la demande du marché et le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement.



Fibre Excellence Tarascon SAS va maintenant continuer à travailler avec le gouvernement français, ses partenaires et ses salariés pour s'assurer que le meilleur résultat possible puisse être obtenu dans les circonstances actuelles.

Toutes les autres opérations de Fibre Excellence SAS en France, y compris l'usine Fibre Excellence de Saint-Gaudens dans les Pyrénées, ne sont pas affectées par la procédure de redressement judiciaire engagée pour Tarascon.

CONTACT PRESSE :

media@fibre-excellence.com

SITE INTERNET :

www.fibre-excellence.fr

Au sujet de Fibre Excellence Tarascon :

Fibre Excellence Tarascon SAS est gérée par Fibre Excellence SAS, un leader de l'industrie française des produits forestiers, avec des activités de production de pâte à papier, de production d'énergie à partir de biomasse et de récolte de bois. Implantée dans les Bouches-du-Rhône depuis 1951, l'usine de Fibre Excellence Tarascon produit aujourd'hui 250 000 tonnes par an de pâte à papier.